

SEDIF : Lancement des commissions locales d'information sur la production d'eau potable

Dossier de la rédaction de H2o
March 2025

À

À l'issue du débat public de 2023 portant sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), celui-ci avait annoncé la création de trois commissions locales d'information sur la production d'eau potable, baptisées CLIPÉP. Les candidatures sont maintenant ouvertes et ce jusqu'au 11 avril 2025. Ce dispositif, qui n'avait jamais été appliqué au domaine de l'eau potable, doit permettre de répondre au souhait des usagers d'être davantage associés aux instances de décision concernant l'eau et la gestion du service public de l'eau. Trois instances distinctes vont être créées localement, dans chaque ville d'implantation des usines principales de production d'eau potable : Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) ; Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis) ; Massy-sur-Oise (Val-d'Oise). Les trois CLIPÉP seront chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de participation pour le déploiement de la filière membranaire haute performance - projet "Vers une eau pure" - et plus généralement sur l'eau potable produite et distribuée par le SEDIF. Elles organiseront une information régulière du public, avec la tenue d'une réunion publique au moins une fois par an d'ici 2025.

Chaque CLIPÉP sera composée de 45 membres, 5 pour chaque collège ou sous-groupe de représentants : le collège des élus, dont le président du SEDIF est Président de droit ; le collège des représentants des associations de protection de l'environnement ; le collège des représentants des experts représentant l'Autorité organisatrice (le SEDIF) et le maître d'ouvrage (la société Franciliane, déléguée du SEDIF) ; le collège des représentants des conseils de quartier ; le collège des personnes désignées au titre de leurs compétences dans le domaine de la représentation des institutions économiques locaux (commerçants, Chambre de commerce et de l'industrie, etc.) ; la représentation du monde associatif ; la représentation des bailleurs ; la représentation des riverains du projet ; les représentants des services de l'état dans la région et les départements intéressés (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, l'aménagement et des transports, Agence de l'eau Seine-Normandie, Préfecture de la région d'Île-de-France, Voies navigables de France, Agence régionale de santé).

Le SEDIF lance un appel à candidatures pour recruter les membres de plusieurs de ces collèges : associations de protection de l'environnement, conseils de quartier, et représentants des institutions économiques locaux, du monde associatif, des bailleurs et des riverains du projet.

Dépôt des candidatures - 11 avril 2025

À